

Réunion du Comité du 12 décembre 2023

Le Comité Syndical d'Evolis 23 s'est réuni à SAINT VAURY le 12 Décembre 2023 à 18h30, sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Date convocation : 05 décembre 2023

Présents : AUGROS Evelyne ; BARBAIRE Jean Luc ; BERSET Pierre ; BERTRAND Alain ; BEUZE Daniel ; BODEAU Eric ; BOQUET Jacques-André ; BOURDIER Sylvie ; CARENTON Daniel ; CHAPUT Gérard ; CHAPUT Jean-Paul ; CHASSAGNE David ; CHATELAIN François ; CHAUMETTE Raymond ; CHAVANT Philippe ; COLNET Bernard ; COURATIER Josiane ; DARDAILLON Bruno ; DE GRAEVE Gérard ; DELAPORTE Fabrice ; DUMAS Daniel ; DUPEUX Viviane ; DUQUEROIX sylvain ; FAYARD Mireille ; GASNET Gérard ; GASPARD Isabelle ; GAUTIER-ROUGEOT Marie-Anne ; GENEVOIS Jean-François ; GERBER Jean-Marc ; HIVERT Eric ; JANNOT Florence ; JULLIARD Christian ; LABESSE Jean Claude ; LARDY Loïc ; LEFEUVRE Florent ; LUGUET Fabienne ; MALFAISAN Frédéric ; MATIGOT Jean Roland ; MENAGER Eric ; MILLOT Catherine ; MONDON Thierry ; MOUTAUD Christophe ; MOUTAUD Dominique ; NIQUET Jean-Marc ; PINLOCHE Isabelle ; PIRON Cédric ; PLANCOULAIN Patrick ; POTHEAU Christian ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; ROUSSEAU Christian ; SIMON Sophie ; SIMONNET Nicolas ; THOMAZON Gérard ; VAN DRIEL Arie ; VELGHE Jacques ; VIARD Philippe ; VIEILLERIBIERE Claude ; VIRMONT Fabien ; VOISIN Michel.

Suppléants : AUGER Pierre ; BOURSAULT Sébastien ; BRUNATI Gilles ; DAUDON Moise ; GALATEAU André-Jacky ; LECLERE Henri ; LEONNARD Marie ; PASCAUD Pierre ; PICHON Bruno ; RENGEAR Jean-François

Excusés : APPERE Roger ; AUCOUTURIER Alex ; AUDONNET Jean Louis ; AUDOUX Patricia ; AUFAURE Patrick ; BARAT Geneviève ; BIGALION Marie-Pierre ; BLANCHET Bernard ; BLED Nicolé ; BOGAERT Marie-Laure ; BOURSAULT Sébastien ; CARIAT Jacky ; CHASSAGNE Bertrand ; CHETIF Evelyne ; DIAZ Florence ; DINDAULT Gérard ; DIOT Bernard ; FAUVEAU Pascal ; GAZONNAUD Jean Luc ; GLENISSON Marie-Claude ; GRIMAUD Hervé ; GUILLOT Laurent ; HAMONEAU Nicolas ; HUMBERT Isabelle ; LAMONTAGNE Gilles ; PICHON Sabine ; PIOFFRET Jean-Marc ; ROGET Valérie ; VAREILLAUD Yannick ; VERBRUGGHE Isabelle ; VINCENT Victorien ; VOISIN Stéphane ; WOUTERS Christian

Secrétaire de séance : MATIGOT Jean-Roland

PETITJEAN Daniel (BONNAT) donne pouvoir à CHAVANT Philippe (CCPCM)
PICHON Sabine (SAINT ELOI) donne pouvoir à ROUGEOT Patrick (CAGG)
CHETIF Evelyne (LIZIERES) donne pouvoir à CHAPUT J-Paul (CCBGB)
VINCENT Victorien (LA SOUTERRRAINE) donne pouvoir à VIARD Philippe (LA SOUTERRAINE)
GAZONNAUD J-Luc (NOTH) donne pouvoir à MATIGOT J-Roland (VAREILLES)
VOISIN Stéphane (ST MAURICE LE SOUT) donne pouvoir à AUGROS Evelyne (CCPS)
GLENISSON M-Claude (CCPD) donne pouvoir à Bruno DARDAILLON (CCPD)
GRIMAUD Hervé (CCCC) donne pouvoir à BEUZE Daniel (CCCC)

DELIBERATION n°2023-02-061

Collège : Affaires générales

	Physique	Voix
Membres	128	190
Présents	70	112
Pouvoirs	8	12
Votants	78	124

Code nomenclature : 4.1 – Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Objet : Liste des emplois éligibles aux heures supplémentaires

Monsieur Le Président rappelle que par délibération du Comité Syndical du 19 septembre 2023, qu'Evolis 23 a fixé la liste des cadres d'emplois et grades éligibles aux IHTS (heures supplémentaires) ainsi que les emplois ou missions effectivement éligibles aux heures supplémentaires.

Par délibération du 19 septembre 2023, le Comité syndical a donc rendu éligibles les emplois suivants :

Opérateur maintenance véhicule	Chauffeur de grue
Agent SPANC - AssCol - AEP	Agent en charge de l'exploitation du site & du tri des encombrants
Gardien de déchèterie	Chauffeur Polybenne & FMA
Agent de collecte des déchets (chauffeur / ripeur)	Chef d'équipe Recyclage des déchets
Chauffeur de FMA & polybenne	Agent d'entretien espaces verts / déchèteries
Chauffeur de grue & gestion des bacs	Remplaçant polyvalent précollecte des déchets
Gardien de déchèterie - remplaçant	Chauffeur CL + chauffeur ripeur
Chauffeur de polybenne & FMA	Agent en charge de la gestion des bacs
Agent en charge de l'exploitation du site	Chef d'équipe Transfert Traitement Transport des déchets
Chef d'équipe Collecte des déchets	Agent broyage plateformes
Agent en charge des professionnels	Agent en charge de la propreté et de la gestion des incivilités
Agent polyvalent en charge des maintenances et chauffeur grue	Agent polyvalent Voirie & Aménagement
Agent d'exploitation compostage, broyage individuel et remplaçant en déchèterie	Référent chantier Voirie et aménagement
Remplaçant déchèterie, espaces verts & broyage	Remplaçant équipe transfert traitement transport des déchets

La modification du tableau des emplois issus de la délibération 2023-02-060 du 12 décembre 2023 doit donc s'accompagner par cohérence d'une modification de la liste des emplois éligibles aux IHTS.

BO CR

Après délibération, le Comité Syndical décide à l'unanimité

➤ D'approuver la liste des emplois éligibles aux heures supplémentaires ainsi modifiée :

Opérateur maintenance véhicule	Chauffeur de grue
Agent SPANC - AssCol - AEP	Agent en charge de l'exploitation du site & du tri des encombrants
Gardien de déchèterie	Agent d'entretien espaces verts / déchèteries
Agent de collecte des déchets (chauffeur / ripeur)	Chef d'équipe Recyclage des déchets
Chauffeur de FMA & polybenne	Agent d'entretien espaces verts / déchèteries
Chauffeur de grue & gestion des bacs	Remplaçant polyvalent précollecte des déchets
Gardien de déchèterie - remplaçant	Chauffeur CL + chauffeur ripeur
Chauffeur de polybenne & FMA	Agent en charge de la gestion des bacs
Agent en charge de l'exploitation du site	Chef d'équipe Transfert Traitement Transport des déchets
Chef d'équipe Collecte des déchets	Agent broyage plateformes
Agent en charge des professionnels	Agent en charge de la propreté et de la gestion des incivilités
Agent polyvalent en charge des maintenances et chauffeur grue	Agent polyvalent Voirie & Aménagement
Agent d'exploitation compostage, broyage individuel et remplaçant en déchèterie	Référent chantier Voirie et aménagement
Remplaçant déchèterie, espaces verts et broyage	Remplaçant équipe transfert traitement transport des déchets
Agent d'exploitation polyvalent	Remplaçant déchèterie/espaces verts
Agent d'exploitation compostage, broyage individuel	

➤ De préciser les modalités de compensation des heures supplémentaires effectuées : récupération ou indemnisation au choix des agents et sous réserve des nécessités de service.

PUBLICATION : 19 DEC. 2023

A NOTH,
Le Président
Patrick Rougeot

Pour le Président absent
ou empêché,
Le 1^{er} Vice-Président



évolis 23
SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DURABLE
Les Grandes Follières 23300 Noth - tél. 05 55 89 86 00